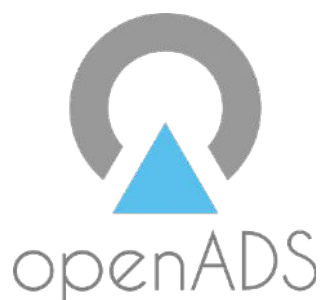


Comment suivre l'avancement de son dossier et être notifié des courriers d'instruction ?

Tutoriel iDE'AU



1 INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

<i>Référence</i>	REF : Tuto IDE'AU - 003 - 22dece2022
<i>Auteur(s)</i>	Sébastien PAQUIGNON
<i>Relecteur (s)</i>	Thierry BENITA, Fabien WOLFF
<i>Version</i>	1.0

1.2 HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur(s)	Objet
1.0	22/12/2022	SPA	Version initiale

Table des matières

1 Informations sur le document.....	2
1.1 Informations générales.....	2
1.2 Historique des versions.....	2
2 Préambule.....	4
3 Prérequis.....	4
4 Pour les dépôts dématérialisés comme pour les dépôts papier.....	4
5 La connexion à IDE'AU.....	5
6 CAS N°1 : la personne a déposé son dossier en version papier au guichet unique de la mairie.....	6
6.1 Obligations du demandeur.....	6
6.2 Notification du demandeur.....	6
7 CAS N°2 : la personne a utilisé IDE'AU pour déposer une nouvelle demande.....	9
7.1 Obligations du demandeur.....	9
7.2 Suivi des demandes.....	10

2 PRÉAMBULE

Depuis le 1er janvier 2022, la dématérialisation des procédures d'urbanisme offre à tout administré qui le souhaite la possibilité de déposer sa demande d'urbanisme en ligne.

Dans cette optique, votre commune utilise la plateforme de démarches en ligne IDE'AU.

Plus qu'une plateforme de dépôt pour les nouvelles demandes, ce téléservice gratuit offre en complément aux utilisateurs la possibilité de :

- réaliser des actions sur un dossier existant en cours de validité,
- suivre et être informé de l'état d'avancement d'une demande en cours d'instruction.

3 PRÉREQUIS

- La commune a identifié la plateforme IDE'AU comme le seul moyen pour être saisie de manière dématérialisée.
- La commune a fixé, au travers de CGU (conditions générales d'utilisation) accessibles en ligne, les conditions de cette saisine.

4 POUR LES DÉPÔTS DÉMATÉRIALISÉS COMME POUR LES DÉPÔTS PAPIER

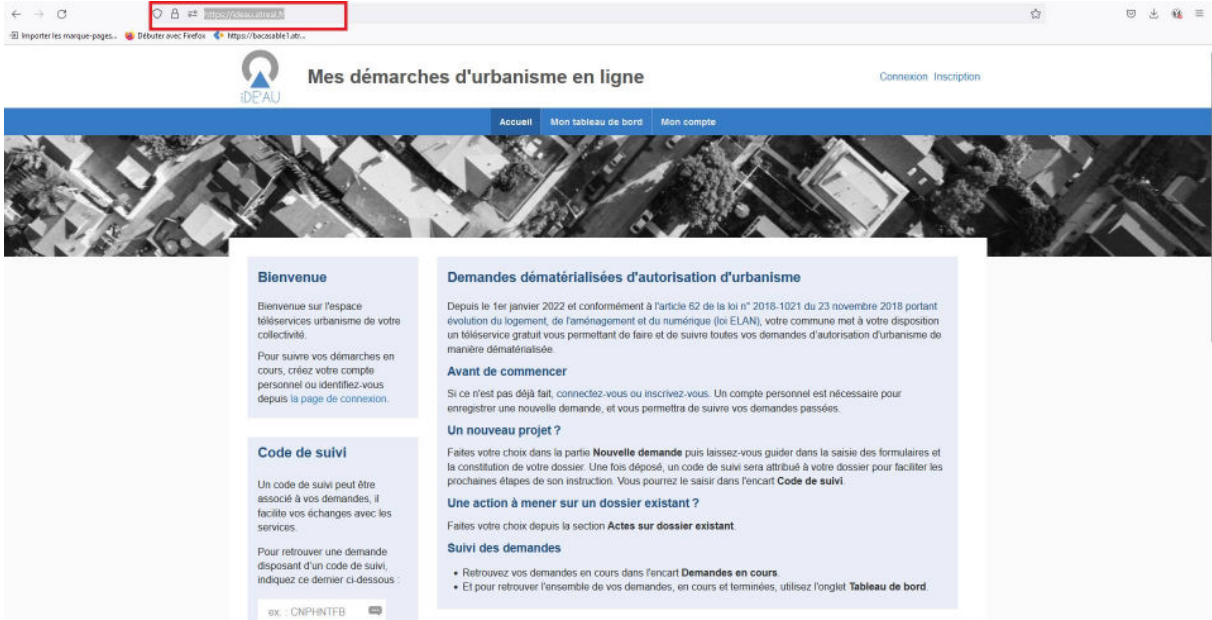
IDE'AU peut être utilisé dans les deux cas de figures :

- L'administré a déposé une demande d'urbanisme au format papier, directement auprès du guichet unique.
- L'administré a déposé une demande d'urbanisme par voie dématérialisée : il a créé un compte utilisateur sur la plateforme IDE'AU.

Dans les deux cas, l'utilisateur se connectera à la plateforme IDE'AU.

5 LA CONNEXION À IDE'AU

Utiliser l'URL suivante dans la barre d'adresse du navigateur : <https://ideau.atreal.fr/>



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://ideau.atreal.fr/> in the address bar. The website header includes the IDE'AU logo, the title "Mes démarches d'urbanisme en ligne", and links for "Connexion" and "Inscription". A navigation bar contains "Accueil", "Mon tableau de bord", and "Mon compte". The main content area features a large aerial photograph of a residential area. Below the photo, there are three columns of text:

- Bienvenue**
Bienvenue sur l'espace téléservices urbanisme de votre collectivité.
Pour suivre vos démarches en cours, créez votre compte personnel ou identifiez-vous depuis la page de connexion.
- Code de suivi**
Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.
Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :
ex : CNPHINTFB
- Demandes dématérialisées d'autorisation d'urbanisme**
Depuis le 1er janvier 2022 et conformément à l'article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), votre commune met à votre disposition un téléservice gratuit vous permettant de faire et de suivre toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.
Avant de commencer
Si ce n'est pas déjà fait, connectez-vous ou inscrivez-vous. Un compte personnel est nécessaire pour enregistrer une nouvelle demande, et vous permettra de suivre vos demandes passées.
Un nouveau projet ?
Faites votre choix dans la partie **Nouvelle demande** puis laissez-vous guider dans la saisie des formulaires et la constitution de votre dossier. Une fois déposé, un code de suivi sera attribué à votre dossier pour faciliter les prochaines étapes de son instruction. Vous pourrez le saisir dans l'encart **Code de suivi**.
Une action à mener sur un dossier existant ?
Faites votre choix depuis la section **Actes sur dossier existant**.
Suivi des demandes
 - Retrouvez vos demandes en cours dans l'encart **Demandes en cours**.
 - Et pour retrouver l'ensemble de vos demandes, en cours et terminées, utilisez l'onglet **Tableau de bord**.

6 CAS N°1 : LA PERSONNE A DÉPOSÉ SON DOSSIER EN VERSION PAPIER AU GUICHET UNIQUE DE LA MAIRIE

Dans ce cas, le demandeur ne dispose d'aucun compte utilisateur sur IDE'AU.

Cependant, **il peut quand même récupérer les courriers transmis par l'administration pendant la durée d'instruction de son dossier.**

6.1 OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur doit répondre à deux obligations cumulatives dans le cerfa :

Renseigner une adresse mél valide (cadre 2 « Coordonnées du déclarant »).



Accepter de recevoir les courriers de l'administration par voie dématérialisée (case à cocher située après le cadre 2 bis).

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.2 NOTIFICATION DU DEMANDEUR

Lorsque l'administration va notifier le demandeur depuis openADS, celui-ci va recevoir le mail ci-dessous, rappelant le lien de connexion à IDE'AU et le code de suivi correspondant lui permettant d'accéder au document à télécharger.

Démarches d'urbanisme en ligne

Bonjour test competence,

Vous avez choisi d'être notifié par l'administration de manière dématérialisée.

Vous pouvez suivre votre demande à l'adresse suivante :

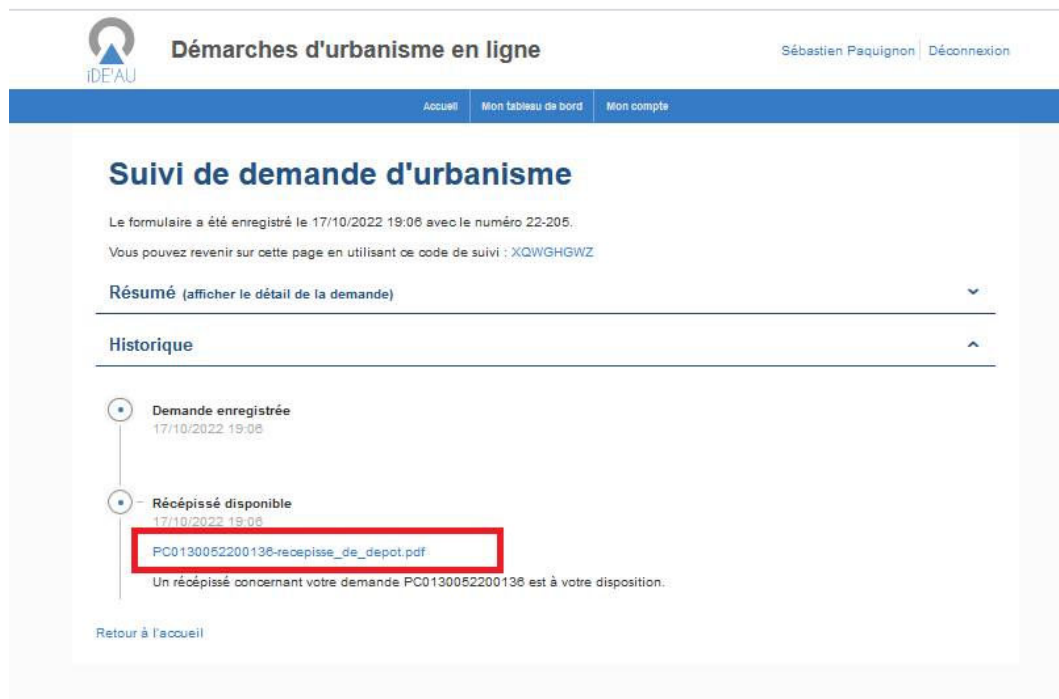
<https://portail-atreal-ideau.test.entrouvert.org/>

en utilisant le code de suivi : RBXXXMTN

Cordialement,
Le service urbanisme.

En cliquant sur le lien indiqué dans le mail reçu, il accédera à la page d'accueil IDE'AU.

Il pourra saisir le code de suivi qui lui a été communiqué, et récupérer le document envoyé par l'administration.



The screenshot shows the 'Suivi de demande d'urbanisme' page. At the top, there is a navigation bar with the IDE'AU logo, the title 'Démarches d'urbanisme en ligne', and user information 'Sébastien Paquignon | Déconnexion'. Below this is a secondary navigation bar with 'Accueil', 'Mon tableau de bord', and 'Mon compte'. The main content area is titled 'Suivi de demande d'urbanisme' and contains the following information:

- Le formulaire a été enregistré le 17/10/2022 19:06 avec le numéro 22-205.
- Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : XQWGHGWZ.
- A section for 'Résumé (afficher le détail de la demande)' with a dropdown arrow.
- A section for 'Historique' with an upward arrow.
- A timeline of events:
 - Demande enregistrée** (17/10/2022 19:06)
 - Récépissé disponible** (17/10/2022 19:06)
 - A red box highlights the file name: `PC0130052200136-recepisse_de_depot.pdf`.
 - Text below the box: 'Un récépissé concernant votre demande PC0130052200136 est à votre disposition.'
- A 'Retour à l'accueil' link at the bottom.

Extrait de la pièce téléchargée :

← → ↻ https://eamsrhes.atreal-iceau.toutatrouver.org/mini-cde-demands/203/files/attachment--6/29058554561ea664488f1c2795d468008d960a2c27140408918256c95/PC013005/200136-receisse_cde_dpot.pdf ☆

Importer la marque page... Débuter avec Firefox <https://beccauitel.ad...> Forum atReal - Un fan...

1 sur 2 Zoom automatique

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

 PC 0 1 3 0 0 5 2 2 0 0 1 3 6 Dossier : PC 013005 22 00136 Déposé le : 17/10/2022 Adresse des travaux : 25 RUE DU JEU DE BALLON 13400 AUBAGNE Références cadastrales : 000AE0038	 1 1 0 0 0 0 0 6 4 0 7 4 Demandeur : MADAME B A 75003 PARIS 03 FRANCE Demandeur(s) co-titulaire(s) :
<small>Dossier suivi par : DIRECTION DE L'URBANISME 180 Traverse de la Vallée - 13400 Aubagne</small> DIRECTION DE L'URBANISME 180 TRAVERSE DE LA VALLÉE - 13400 AUBAGNE	

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE INITIAL**.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **3 MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un **PERMIS DE CONSTRUIRE tacite**!


- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
 - soit pour vous avvertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services.) ;
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de 3 MOIS ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de 3 MOIS, vous**

7 CAS N°2 : LA PERSONNE A UTILISÉ IDE'AU POUR DÉPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE

7.1 OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

À l'aide d'une adresse courriel valide, l'utilisateur a créé un compte personnel via le menu inscription de la plateforme.

Il a obligatoirement donné son accord pour être notifié par voie électronique.



The screenshot shows the IDE'AU website interface. At the top, there is a navigation bar with the IDE'AU logo, the text 'Mes démarches d'urbanisme en ligne', and a 'Connexion' button with an 'inscription' link highlighted in a red box. Below the navigation bar, there are three tabs: 'Accueil', 'Mon tableau de bord', and 'Mon compte'. The main content area displays a 'Création d'un compte' form. The form includes the text: 'Après validation de votre adresse électronique, il vous sera envoyé un courriel pour ouvrir votre compte.' and a 'Courriel' input field. A 'Valider' button is located at the bottom of the form. The footer contains the atReal logo, contact information, and a list of 'Fiches pratiques' including 'Certificat d'urbanisme (CU)', 'Déclaration préalable de travaux (DP)', 'Permis de construire (PC)', 'Permis d'aménager (PA)', and 'Permis de démolir (PD)'.

Lors de la création d'un nouveau dossier, IDE'AU va systématiquement rattacher un **code de suivi** à la demande créée.

Certificat d'urbanisme (CU)


Code de suivi

JJVHGRMC

Vous aviez déjà commencé à remplir ce formulaire. Vous pouvez poursuivre votre demande ou en saisir une nouvelle.

Ce code est visible en partie gauche de l'écran de saisie.

Ce code est à conserver par le demandeur qui pourra l'utiliser à tout moment pour visualiser l'état d'avancement de son dossier. (en cliquant sur le code de suivi durant la démarche de création de son dossier, il est proposé au demandeur qu'un mél de rappel mentionnant ce code lui soit adressé pour mémoire directement dans sa boîte mél).



Conservez votre code de suivi

Obtenir un rappel du code de suivi par courriel.

Courriel *

atRealville@atreal.fr

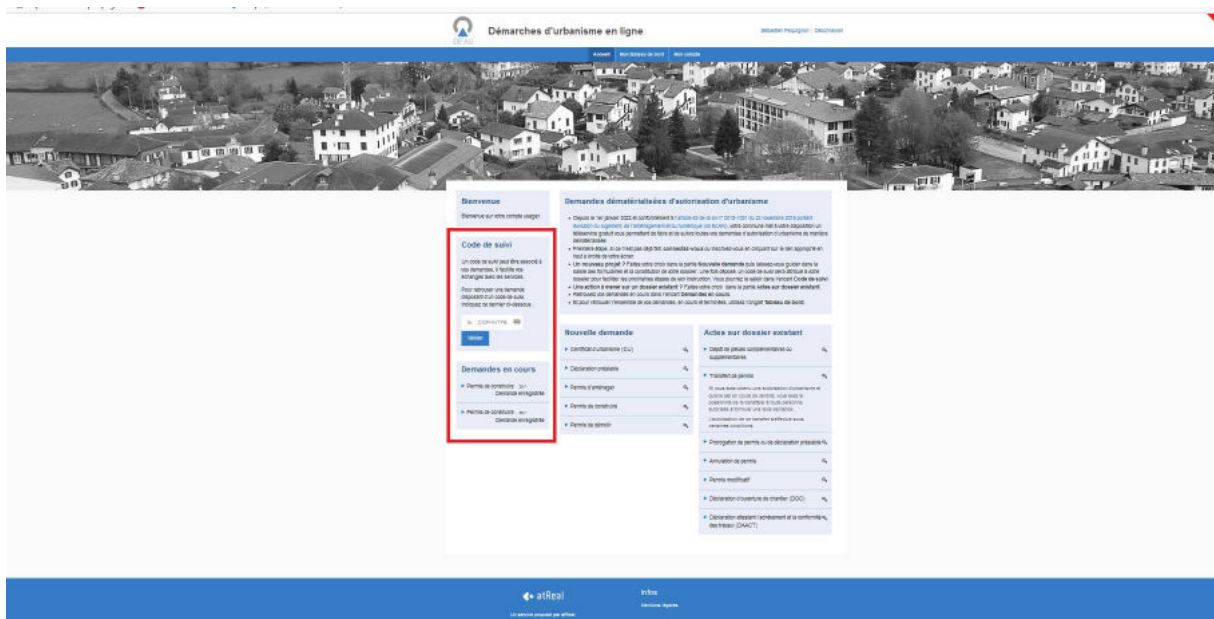
Annuler Envoyer le courriel

7.2 SUIVI DES DEMANDES

Le fait de disposer d'un compte sur IDE'AU offre un plus grand nombre de possibilités à son détenteur pour suivre toutes les demandes qu'il formule et les notifications de l'administration.

En complément de la zone dédiée à la création des demandes (**Nouvelle demande** et **Actes sur dossier existant**) la page d'accueil permet un accès direct (colonne de gauche) aux fonctionnalités suivantes :

- Saisir un code de suivi (point détaillé ci-après).
- Accéder aux demandes en cours (lorsqu'elles existent).



The screenshot shows the 'Démarches d'urbanisme en ligne' dashboard. A red box highlights the 'Code de suivi' section in the left-hand navigation menu. The main content area is divided into several sections: 'Demandes dématérialisées d'autorisation d'urbanisme', 'Nouvelle demande', and 'Actes sur dossier existant'. The 'Code de suivi' section includes a text input field and a 'Suivre' button.

Depuis le menu **Mon tableau de bord**, l'utilisateur a accès à l'ensemble des demandes qu'il a créé :

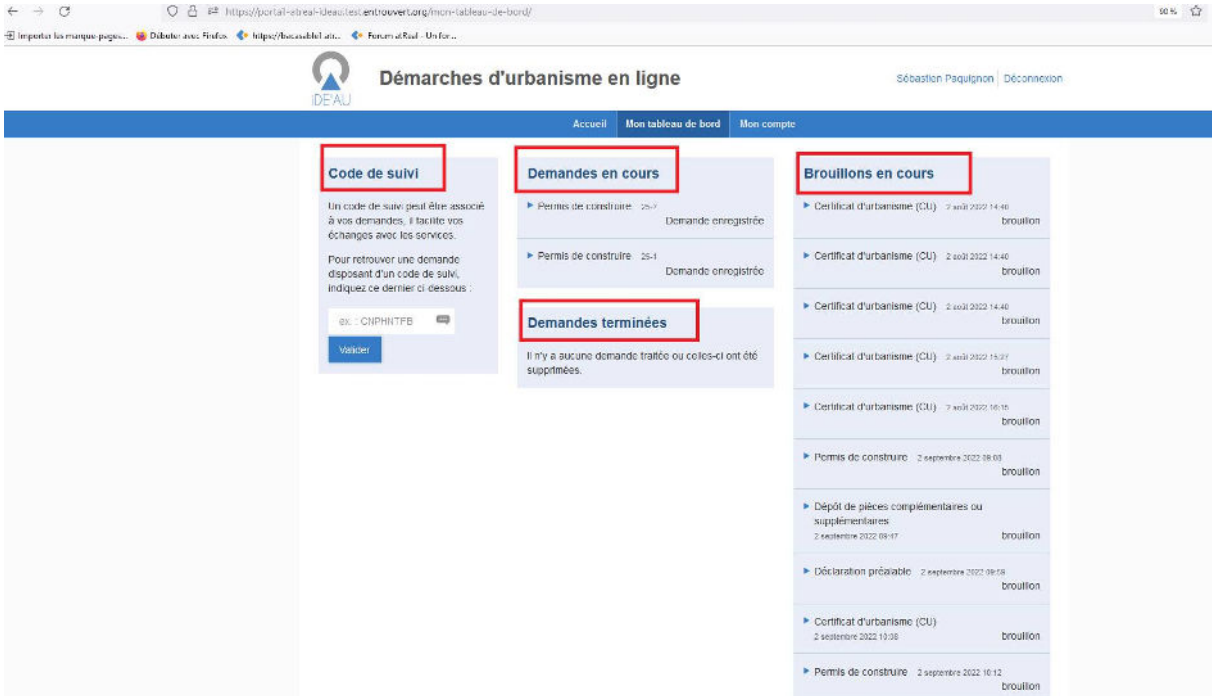
- Brouillons en cours (demandes non finalisées pouvant être complétées en vue d'un futur dépôt)

- Demandes en cours (demandes finalisées et officiellement déposées au guichet unique)
- Demandes terminées (demandes pour lesquelles une décision a été rendue)

Il dispose à nouveau de la possibilité de saisir le code de suivi (celui automatiquement rattaché à sa demande lors de la création du dossier).

Cette fonctionnalité peut être particulièrement utile à ce stade quand le demandeur a créé de nombreuses demandes et qu'il veut :

- Rechercher spécifiquement un dossier en cours de saisie dans les brouillons.
- Finaliser la saisie d'un dossier en cours en vue de son dépôt.



Il pourra aussi accéder aux courriers notifiés par l'administration dans les mêmes conditions que celles détaillées dans le CAS 1 ci-dessus.